



12. ADOPTION DES MONTANTS DE LA COTISATION INDIVIDUELLE 2020-2021

Rapport financier
Gérard KUHN - Trésorier



48 | Assemblée générale 2020 | Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente

12. Adoption des montants de la cotisation individuelle 2020-2021

Intervenant : Gérard KUHN

Fonction : Trésorier

Comme chaque année, le vote des cotisations est une étape indispensable au bon fonctionnement de notre structure fédérale. Elles ont fait l'objet d'une réflexion globale et prospective permettant d'assurer le financement de la FDC16 dans le respect des tarifs minimums fixés par la Fédération Nationale des Chasseurs et compte tenu de l'évolution de nos missions relatives au déploiement de la réforme de la chasse.

Le montant de la cotisation individuelle pour la prochaine saison de chasse correspondant au montant du timbre fédéral est inchangé.



Résolution n°12 : adoption des montants de la cotisation individuelle 2020-2021

Adoptez-vous pour la saison 2020-2021 les montants des cotisations individuelles : annuelle (71 €), temporaire 9 jours (35,50 €) et temporaire 3 jours (17,75 €) ?

Résultat du vote :